



A. GAUTIER SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE S.A.

9, route des Jeunes 1227 Les Acacias

Tél.: +41 (0)22 310 28 71 Fax: +41 (0)22 310 28 72

E-mail: info@agfiduciaire.ch

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes, Genève

Exercice 2022



Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de

**L'Association ARGOS
d'aide aux toxicomanes, Genève**

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'Association ARGOS d'aide aux toxicomanes (l'Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice clos à cette date. Pour le surplus, selon la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue également un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux exigences légales (CC, CO, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques), aux statuts et aux normes Swiss GAAP RPC, plus particulièrement la RPC 21.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de la l'Association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Antoine Gautier,
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé
(no ASR : 100651)

Alan Bonvin
Expert-réviseur agréé
(no ASR : 112904)

Genève, le 1^{er} mai 2023
AG/mj – ARGOS_ROR – 5 ex.

Annexes : - comptes annuels (bilan total CHF 1'078'463.93, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital, annexes)

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>(31.12.2021)</u>
		Fr	Fr
<u>Actif circulant</u>			
<i>Liquidités</i>			
Caisses		2'306.44	5'797.03
Comptes postaux		76'944.58	80'640.79
Banque		383'111.62	608'353.17
	2.1	462'362.64	694'790.99
<i>Réalisable</i>			
Débiteurs	2.2	177'324.25	129'663.50
Comptes de régularisation actif	2.3	26'105.20	42'939.00
		203'429.45	172'602.50
Total de l'Actif circulant		665'792.09	867'393.49
<u>Actif immobilisé</u>			
<i>Immobilisations corporelles</i>	2.4		
Equipements		25'524.99	38'300.39
Matériel informatique		22'311.40	7'012.50
Véhicules		8'376.30	10'704.45
Véhicules affectés		12'000.00	16'500.00
		20'376.30	27'204.45
Pavillon modulaire affecté		329'638.80	346'978.10
		397'851.49	419'495.44
<i>Immobilisations financières</i>			
Parts Cades		500.00	500.00
Part sociales SCH		4'500.00	-
Dépôts de garantie loyers		9'820.35	8'137.95
		14'820.35	8'637.95
Total de l'Actif immobilisé		412'671.84	428'133.39
TOTAL DE L'ACTIF		1'078'463.93	1'295'526.88

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>(31.12.2021)</u>
		Fr	Fr
<u>Capitaux étrangers</u>	2.5		
Fournisseurs		31'900.28	41'065.80
Créanciers résidents		2'838.95	2'332.00
Comptes de régularisation passif		92'465.90	70'297.45
Total des capitaux étrangers à court terme		127'205.13	113'695.25
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2021-2024	9	-	-
Total des capitaux étrangers à long terme		-	-
<u>Fonds affectés</u>			
Fonds affectés	2.6	341'638.80	363'478.10
		341'638.80	363'478.10
<u>Capital de l'organisation</u>	2.7		
Capital initial		193'422.45	193'422.45
Capital libre		642'757.28	642'757.28
Financement de départ pour nouveaux projets		25'103.70	25'103.70
Part de la subvention non dépensée sur la période du contrat 2021-2024 (après répartition)		(42'929.90)	-
Part de la subvention non dépensée de l'exercice (après répartition)	9	(208'733.53)	(42'929.90)
Total du capital de l'organisation		609'620.00	818'353.53
TOTAL DU PASSIF		1'078'463.93	1'295'526.88

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

	Notes	2022 Budget	2022 Effectif	2022 Ecart	2021 Effectif
Produits d'exploitation		Fr	Fr	Fr	Fr
Revenus des pensions		1'268'000.00	987'091.75	(280'908.25)	1'149'738.75
Appartements relais		19'000.00	34'900.00	15'900.00	19'200.00
Produits ateliers		30'000.00	27'964.80	(2'035.20)	27'321.50
Produits d'admission		84'000.00	84'000.00	-	84'000.00
Produits postcure		2'000.00	-	(2'000.00)	4'000.00
Revenus formation et autres		30'000.00	22'188.60	(7'811.40)	27'722.50
Subventions de fonctionnement :					
Etat de Genève		2'815'000.00	2'815'608.00	608.00	2'805'292.00
Etat de Genève, complément		-	5'529.00	5'529.00	-
Cotisations membres et dons		2'000.00	9'400.00	7'400.00	7'400.00
Total des produits d'exploitation		4'250'000.00	3'986'682.15	(263'317.85)	4'124'674.75
Charges d'exploitation					
Frais de personnel :					
Salaires	3.1	2'830'000.00	2'797'061.00	(32'939.00)	2'773'461.20
Charges sociales (employeur)		690'000.00	702'875.40	12'875.40	683'142.40
Formation		30'000.00	28'324.26	(1'675.74)	18'258.55
Autres charges		4'000.00	827.22	(3'172.78)	1'324.89
Total Frais de personnel		3'554'000.00	3'529'087.88	(24'912.12)	3'476'187.04
Autres charges					
Besoins médicaux		15'000.00	5'077.66	(9'922.34)	12'411.64
Vivres et boissons		110'000.00	100'967.73	(9'032.27)	108'199.45
Ménage, entretien, nettoyages		35'000.00	37'094.25	2'094.25	35'298.50
Entretien, réparations		40'000.00	26'863.99	(13'136.01)	35'720.13
Loyers Entracte + dépôt		44'000.00	43'235.20	(764.80)	42'345.50
Loyers appartements		34'000.00	29'999.15	(4'000.85)	32'809.85
Eau et énergie		45'000.00	50'335.50	5'335.50	41'655.60
Animations et sport		20'000.00	8'131.69	(11'868.31)	16'717.79
Frais de bureau et administration		85'000.00	92'353.30	7'353.30	84'519.04
Prestations de tiers		88'000.00	108'018.05	20'018.05	103'418.35
Prestations d'admission		84'000.00	84'000.00	-	84'000.00
Frais des ateliers		35'000.00	28'554.05	(6'445.95)	35'788.10
Autres charges	3.2	35'000.00	24'696.98	(10'303.02)	26'183.70
Pertes sur débiteurs	3.3	1'000.00	688.00	(312.00)	-
Amortissements		46'000.00	46'371.85	371.85	59'121.85
Total des autres charges		717'000.00	686'387.40	(30'612.60)	718'189.50
Total des charges d'exploitation		4'271'000.00	4'215'475.28	(55'524.72)	4'194'376.54
Résultat d'exploitation avant résultat financier, hors exploitation, exceptionnel et exercices antérieurs		(21'000.00)	(228'793.13)	(207'793.13)	(69'701.79)

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 (suite)

	<u>Notes</u>	2022 Budget	2022 Effectif	2022 Ecart	2021 Effectif
		Fr	Fr	Fr	Fr
Résultat financier					
Produits financiers		-	9.40	9.40	0.85
Charges financières		-	(459.10)	(459.10)	(419.16)
Résultat financier		-	(449.70)	(449.70)	(418.31)
Résultat hors exploitation					
Produits hors exploitation		-	-	-	-
Charges hors exploitation		-	-	-	-
Résultat hors exploitation		-	-	-	-
Résultat exceptionnel					
Produits exceptionnels		-	-	-	-
Produits exceptionnels - Dons affectés		-	-	-	-
Charges exceptionnelles		-	-	-	-
Produits exceptionnels s/ex. antérieurs		-	-	-	350.90
Charges exceptionnelles s/ex. antérieurs 3.4		-	(1'330.00)	(1'330.00)	-
Résultat exceptionnel		-	(1'330.00)	(1'330.00)	350.90
Résultat avant résultat des fonds		(21'000.00)	(230'572.83)	(209'572.83)	(69'769.20)
Fonds affectés					
Attribution (produits des fonds)		-	-	-	-
Utilisation (charges des fonds)		22'000.00	21'839.30	(160.70)	26'839.30
Résultat des fonds affectés		22'000.00	21'839.30	(160.70)	26'839.30
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat		1'000.00	(208'733.53)	(209'733.53)	(42'929.90)
. /. Part revenant à l'Etat	9		-		-
Résultat de l'exercice après répartition résultat			(208'733.53)		(42'929.90)

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2022

A	Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	<u>2022</u> Fr	<u>2021</u> Fr
	Résultat de l'exercice	(208'733.53)	(42'929.90)
	Amortissements des immobilisations corporelles	46'371.85	59'121.85
	Constitution (dissolution) des provisions	-	-
	<i>Marge brute d'autofinancement</i>	<u>(162'361.68)</u>	<u>16'191.95</u>
	Variation des actifs circulants		
	- clients	(47'660.75)	16'634.00
	- comptes de régularisation actif et créances court terme	16'833.80	13'423.34
	Variation des engagements à court terme		
	- fournisseurs	(9'165.52)	10'218.02
	- créanciers résidents	506.95	1'134.40
	- comptes de régularisation passif	22'168.45	11'193.65
	- subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2017-2020	-	(105'202.81)
		<u>(179'678.75)</u>	<u>(36'407.45)</u>
B	Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
	Acquisition d'immobilisations corporelles	(24'727.90)	(5'531.15)
	Acquisition d'immobilisations financières	<u>(6'182.40)</u>	<u>(0.85)</u>
		<u>(30'910.30)</u>	<u>(5'532.00)</u>
C	Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
	Attribution fonds affectés	-	-
	Utilisation fonds affectés	<u>(21'839.30)</u>	<u>(26'839.30)</u>
		<u>(21'839.30)</u>	<u>(26'839.30)</u>
D	Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>(232'428.35)</u>	<u>(68'778.75)</u>
	Existant initial disponibilités 01.01	694'790.99	763'569.74
	Existant final disponibilités 31.12	<u>462'362.64</u>	<u>694'790.99</u>
	Variation des disponibilités	<u>(232'428.35)</u>	<u>(68'778.75)</u>

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2022

	Initial <u>01.01.2022</u> Fr	Dotations (externes) Fr	Attributions et transferts (internes) Fr	Utilisations (externes) Fr	Final <u>31.12.2022</u> Fr
Fonds affectés					
Fonds - Véhicules	16'500.00			(4'500.00)	12'000.00
Fonds - Pavillon modulaire	<u>346'978.10</u>			<u>(17'339.30)</u>	<u>329'638.80</u>
Total Fonds affectés	<u>363'478.10</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(21'839.30)</u>	<u>341'638.80</u>
Financement propre					
Capital initial	193'422.45				193'422.45
Capital libre	642'757.28				642'757.28
Financement de départ pour nouveaux projets	25'103.70				25'103.70
Part subvention non dépensée sur période contrat 2021-2024 (après répartition)	(42'929.90)				(42'929.90)
Part subvention non dépensée de l'exercice (après répartition)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(208'733.53)</u>	<u>-</u>	<u>(208'733.53)</u>
Total Capital propre	<u>818'353.53</u>	<u>-</u>	<u>(208'733.53)</u>	<u>-</u>	<u>609'620.00</u>

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2021

	Initial <u>01.01.2021</u> Fr	Dotations (externes) Fr	Attributions et transferts (internes) Fr	Utilisations (externes) Fr	Final <u>31.12.2021</u> Fr
Fonds affectés					
Fonds - Véhicules	26'000.00			(9'500.00)	16'500.00
Fonds - Pavillon modulaire	<u>389'421.10</u>		<u>(25'103.70)</u>	<u>(17'339.30)</u>	<u>346'978.10</u>
Total Fonds affectés	<u>415'421.10</u>	<u>-</u>	<u>(25'103.70)</u>	<u>(26'839.30)</u>	<u>363'478.10</u>
Financement propre					
Capital initial	193'422.45				193'422.45
Capital libre	590'940.98		51'816.30		642'757.28
Financement de départ pour nouveaux projets	-		25'103.70		25'103.70
Part subvention non dépensée sur période contrat 2017-2020 (après répartition)	51'816.30		(51'816.30)		-
Part subvention non dépensée de l'exercice (après répartition)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(42'929.90)</u>	<u>-</u>	<u>(42'929.90)</u>
Total Capital propre	<u>836'179.73</u>	<u>-</u>	<u>(17'826.20)</u>	<u>-</u>	<u>818'353.53</u>

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

1 PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes)

Les comptes respectent l'intégralité du référentiel Swiss Gaap RPC et plus particulièrement la RPC 21.

La directive transversale en vigueur sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève a été appliquée.

S'agissant de l'application des normes Swiss GAAP RPC, la procédure de bouclage du DCS fixe les dérogations suivantes :

- Swiss GAAP RPC 21 - Présentation des frais administratifs : Non séparation obligatoire des frais administratifs par rapport aux autres charges d'exploitation
- Swiss GAAP RPC 16 - Engagement de prévoyance : Le montant du déficit technique afférent à l'Association ARGOS communiqué par la CPEG figure au point 8 de la présente annexe et non au passif du bilan

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants pour la détermination de l'état de la fortune sociale et des résultats, sont les suivantes :

2 BILAN

La structure du bilan répond aux recommandations Swiss GAAP RPC 21.

Les rubriques font l'objet des commentaires ci-après :

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les comptes postaux ainsi que le compte courant bancaire. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

2.1 LIQUIDITES	31.12.22	31.12.21
Caisses	2'306.44	5'797.03
Postfinance	76'944.58	80'640.79
Banque	383'111.62	608'353.17
Total des liquidités	462'362.64	694'790.99

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

2.2 DEBITEURS

Les clients sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année. Au 31.12.2022, il n'existe aucun débiteurs douteux.

Débiteurs	31.12.22	31.12.21
Hospice général	99'753.75	62'950.00
Service de protection de l'adulte (SPAd)	59'420.00	57'500.00
Action sociale Antenne SPAd	-	3'990.00
Service des Prestations Complémentaires (SPC)	18'150.50	5'223.50
Total des débiteurs	177'324.25	129'663.50

2.3 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ces comptes sont utilisés aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte d'exploitation des charges et produits. Ils regroupent les produits à recevoir, l'impôt anticipé à récupérer, les charges payées d'avance et les débiteurs résidents.

Produits à recevoir	31.12.22	31.12.21
Commune de Troinex, fact. déchetterie décembre	-	550.00
Commune de Troinex, fact. déchetterie novembre	-	660.00
Commune de Troinex, fact. trav. divers novembre	-	858.00
Terra Houblon, miel	-	140.00
Rosset & Cie SA, décpte de chauffage	-	64.90
Commune de Troinex, fact. trav. divers décembre	660.00	726.00
Cotisations de membres, solde exercice	150.00	300.00
Visana, indemnités journal. mal. décembre	5'419.80	6'740.70
Etat de Genève, compl. indemn. 2022 pour alloc. unique vie chère	5'529.00	
Total produits à recevoir	11'758.80	10'039.60

Charges payées d'avance

BuxumLunic SA, acomptes projet lifting site web	-	17'985.90
CCGC, AVS-AC--AMAT-ALFA-CPE, solde exercice	-	200.45
Visana Assurances SA, ass.-acc. LAAO + LAAC, solde exercice	-	1'266.15
Visana Assurances SA, ass.-maladie collective, solde exercice	-	1'278.55
Frais généraux payés d'avance	9'445.80	9'370.95
Total charges payées d'avance	9'445.80	30'102.00

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

	31.12.22	31.12.21
Impôt anticipé à récupérer		
Impôt anticipé 35 % sur intérêts créditeurs BCGE	3.10	-
Total impôt anticipé à récupérer	<u>3.10</u>	<u>-</u>
Débiteurs résidents		
Comptes-courants de résidents en pension sous le régime de l'AI	4'897.50	2'797.40
Total débiteurs résidents	<u>4'897.50</u>	<u>2'797.40</u>
Total comptes de régularisation actif	<u>26'105.20</u>	<u>42'939.00</u>

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 3.000,-.

Ces immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien. Un inventaire détaillé a été réalisé.

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles par catégorie.

Actif immobilisé	Equipements								Total
	Equipe- ments spéciaux	Equipements	Réfection des locaux	Equipe- ments cuisine	informatique et site internet	Téléphonie IP	Véhicules	Pavillon modulaire	
Taux d'amortissement	10%	10%	20%	20%	25%	20%	10%	4%	
Valeur brute au 01.01.2022	12'567.69	100'056.55	11'206.80	30'353.65	12'987.90	28'087.30	125'732.55	433'482.45	754'474.89
Sortie immobilisations entièrement amorties	-	(54'507.80)	(10'591.10)	-	-	(28'087.30)	(57'453.70)	-	(150'639.90)
Acquisitions 2022	-	-	-	-	24'727.90	-	-	-	24'727.90
Valeur brute au 31.12.2022	12'567.69	45'548.75	615.70	30'353.65	37'715.80	-	68'278.85	433'482.45	628'562.89
Fds d'amort. au 01.01.2022	6'001.50	80'587.00	11'083.70	18'212.10	5'975.40	28'087.30	98'528.10	86'504.35	334'979.45
Sortie immobilisations entièrement amorties	-	(54'507.80)	(10'591.10)	-	-	(28'087.30)	(57'453.70)	-	(150'639.90)
Amortissements 2022	2'026.65	4'554.95	123.10	6'070.70	9'429.00	-	6'828.15	17'339.30	46'371.85
Fds d'amort. au 31.12.2022	8'028.15	30'634.15	615.70	24'282.80	15'404.40	-	47'902.55	103'843.65	230'711.40
Valeur nette au 01.01.2022	6'566.19	19'469.55	123.10	12'141.55	7'012.50	-	27'204.45	346'978.10	419'495.44
Valeur nette au 31.12.2022	4'539.54	14'914.60	-	6'070.85	22'311.40	-	20'376.30	329'638.80	397'851.49

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

2.5 CAPITAUX ETRANGERS

Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques "Fournisseurs" "Créanciers résidents" et "Comptes de régularisation passif".

A court terme

Créanciers résidents	31.12.22	31.12.21
Comptes-courants de résidents en pension sous le régime de l'AI	2'838.95	2'332.00

Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation du passif se composent de charges à payer et de produits reçus d'avance, dont voici le détail :

Charges à payer	31.12.22	31.12.21
Gespower SA, provision solde honoraires	7'650.00	15'000.00
A. GAUTIER, Société Fiduciaire SA, provision hon. révision	10'800.00	10'800.00
Frais rapport annuel, provision exercice	3'500.00	3'500.00
SIG, factures décembre	7'171.25	6'479.45
Swisscom, factures décembre	1'773.60	1'854.20
La Poste, solde machine à affranchir au 31.12	-	0.55
HHA + Heures de remplacement décembre	12'496.05	16'573.50
Assises de Lyon, autoroutes EUR 33,88 à rembourser	33.50	-
Aligro, alimentation Entracte à rembourser	438.25	-
Allocation unique de vie chère 2022 + charges sociales	7'281.10	-
Prime pour suppléance 2022 + charges sociales	1'340.45	-
Indemnités conciliation 2022 + charges sociales	4'891.75	-
Indemnités Ateliers aux résidents du 26 au 30.12	217.00	-
HUG, forfait 2022 particip. d'un médecin aux colloques d'équipe	2'300.00	-
OCAS, AVS-AC-AMT-ALFA-CPE, solde	9'425.50	-
Visana Assurances SA, ass.-acc. LAAO + LAAC, solde	2'140.50	-
Visana Assurances SA, ass.-maladie collective, solde	4'748.70	-
Total passifs transitoires	76'207.65	54'207.70
Produits reçus d'avance		
SPC, trop reçu en fin d'exercice	16'258.25	15'989.75
Cotisations de membre	-	100.00
Total produits reçus d'avance	16'258.25	16'089.75
Total compte de régularisation du passif	92'465.90	70'297.45

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

Provisions pour charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée. En 2022, aucune provision n'a été comptabilisée.

Subventions non dépensées à restituer	31.12.22	31.12.21
Solde initial au 01.01	-	105'202.81
Restitution de la part de subvention non dépensée du contrat 2017-2020	-	(105'202.81)
Résultat de l'exercice avant traitement du résultat	(208'733.53)	(42'929.90)
. /. Part de la subvention non dépensée de l'exercice	208'733.53	42'929.90
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2021-2024	-	-

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

2.6 FONDS AFFECTES	31.12.22	31.12.21
Loterie Romande pour l'achat d'un véhicule	-	2'500.00
Fonds achat pavillon modulaire	329'638.80	346'978.10
Loterie Romande pour l'achat de deux véhicules	12'000.00	14'000.00
	341'638.80	363'478.10

La Loterie Romande a versé le montant de CHF 25'000 le 15 octobre 2012 à ARGOS pour l'achat d'un véhicule. Ce véhicule a été livré en février 2013.

Fonds achat bungalow : Le 29 août 2012, le comité a pris la décision d'affecter les fonds divers figurant au passif du bilan pour un montant de Fr. 78'586.15 à l'achat d'un futur bungalow afin de remplacer l'ancien bungalow, sis à la rue de Troinex 68.

Les premières démarches en vue du changement du pavillon modulaire ont été entreprises en 2016. Les frais d'architecte, d'ingénieurs et d'autorisations diverses ont été activées en 2016, mais aucun amortissement n'a été comptabilisé en 2016, car le pavillon modulaire a été livré et installé courant 2017.

Une Fondation privée a versé le montant total de CHF 380.000,- en 2017 à ARGOS pour l'achat du pavillon modulaire. Celui-ci a été installé à la rue de Troinex 68 et inauguré le 31 août 2017.

La Loterie Romande a versé le montant de CHF 20'000 le 1er avril 2019 à ARGOS pour l'achat de deux véhicules. Ces deux véhicules ont été livrés en août 2019.

2.7 CAPITAL DE L'ORGANISATION

Le capital de l'organisation est composé du capital initial, du capital libre, d'un fonds non affecté et de la part de la subvention non dépensée de l'exercice 2021 (après répartition)

	31.12.22	31.12.21
Capital initial	193'422.45	193'422.45
Capital libre	642'757.28	642'757.28
* Financement de départ pour nouveaux projets	25'103.70	25'103.70
Part subvention non dépensée sur période contrat 2021-2024 (après répartition)	(42'929.90)	-
Part subvention non dépensée de l'exercice (après répartition)	(208'733.53)	(42'929.90)
	609'620.00	818'353.53

* Financement de départ pour nouveaux projets

Les fonds affectés au Pavillon modulaire se sont élevés à Fr. 458.586,15, alors que le coût total du Pavillon modulaire s'est élevé à Fr. 433.482,45.

Les fonds affectés dépassent donc de Fr. 25.103,70 le coût du Pavillon modulaire.

Ce montant figure donc sous la rubrique "Financement de départ pour nouveaux projets" en attente d'une décision du comité pour affecter ce montant à un futur projet.

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

3 COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES RESULTATS

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation de services ou de la livraison des marchandises.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en fonction de la période sur laquelle les droits ont été acquis et valorisés selon les bases contractuelles ou juridiques applicables.

3.1 SALAIRES	2022	2021
Salaires bruts	2'850'288.35	2'788'704.50
HHA et heures de remplacement à payer	12'496.05	16'573.50
Allocation unique de vie chère 2022 à payer	7'281.10	-
Prime pour suppléance 2022 à payer	1'340.45	-
Indemnités conciliation 2022 à payer	4'891.75	-
	2'876'297.70	2'805'278.00
<u>Indemnités d'assurances reçues :</u>		
Accident	(27'705.15)	(16'652.55)
Maladie	(34'413.40)	(77'564.05)
Maternité	(18'071.95)	-
Paternité	(3'825.35)	-
	(84'015.85)	(94'216.60)
Personnel temporaire	4'779.15	62'399.80
	<u>2'797'061.00</u>	<u>2'773'461.20</u>

3.2 AUTRES CHARGES	2022	2021
Assurances choses, RC et protection juridique	6'019.10	5'996.25
Assurances véhicules	7'599.50	8'034.30
Cotisations professionnelles	4'168.00	4'169.00
Suisa + Serafe	2'049.75	1'949.75
BuxumLunic SA, hébergement web et mail	1'587.45	142.15
Frais Quatheda (audit de suivi)	2'969.60	5'892.25
Onlineprinters + Bizay, dépliants Argos	239.58	-
Cadeau concierge Entracte	64.00	-
Total autres charges	<u>24'696.98</u>	<u>26'183.70</u>

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021 (suite)

3.3 PERTES SUR DÉBITEURS

	2022	2021
Perte sur deux factures adressées à un résident pour sa participation aux frais de repas (SPC frais médicaux)	688.00	-
	688.00	-

3.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	2022	2021
CPEG, remboursement rentes invalidité antérieures	-	350.90
	-	350.90

CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	2022	2021
SPAd, remboursement 7 jours de pension à Fr. 190,- du 22 au 28.03.2021	1'330.00	-
	1'330.00	-

3.5 SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

Loyers résidentiels non monétaires / Etat de Genève

	2022	2021
Toulourenc - villa sise route de Troinex 68, 1256 Troinex Loyer mensuel : Fr. 9.550,-	114'600.00	114'600.00
CRMT - villa sise chemin du Bois-des-Arts 38, 1226 Thônex Loyer mensuel : Fr. 10.641,65	127'700.00	127'700.00
Total des subventions non monétaires	242'300.00	242'300.00

3.6 IMPOTS

L'établissement est exonéré des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.7 INFORMATIONS SECTORIELLES

La base d'allocation des coûts indirects entre les secteurs d'activité s'effectue annuellement au moyen de clés de répartition en fonction de la masse salariale.

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

3.8	RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION	2022	2021
	M. Richard ZALISZ : taux d'activité 100 % (Directeur depuis le 01.12.2019)	131'422.85	128'357.45
		131'422.85	128'357.45
		2022	2021
3.9	RÉMUNÉRATION DU COMITÉ	NEANT	NEANT
		31.12.21	31.12.21
4	MONTANT GLOBAL DES CAUTIONNEMENTS	9'820.35	8'137.95
5	ACTIFS MIS EN GAGE OU CEDES	NEANT	NEANT
6	DETTES DECOULANT DE CONTRATS DE LEASING	NEANT	NEANT
7	VALEUR D'ASSURANCE INCENDIE	31.12.22	31.12.21
	Inventaire commerce	855'000.00	855'000.00

8 PREVOYANCE PROFESSIONNELLE / ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

L'association est affiliée à la CPEG.

Le montant du déficit technique de l'employeur se monte à CHF 5'740'584.- au 31.12.2022 (chiffres estimés, non audités).

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

9 CONTRAT DE PRESTATIONS

L'association ARGOS a signé un contrat de prestations avec le canton de Genève pour la période 2021-2024.

Les comptes 2021 et 2022 ont tenu compte des clauses de ce contrat, notamment les dispositions de l'article 13 concernant le traitement des bénéfices et des pertes.

Récapitulatif traitement résultat sur contrat quadriennal 2021-2024

	2021	2022	2023	2024	Total
Résultat avant traitement	-42'930	-208'733			-251'663
./. Part de 66% revenant à l'Etat selon art. 13 contrat	-	-	-	-	-
Résultat après traitement (conservé par l'Association)	-42'930	-208'733	-	-	-251'663

10 ANALYSE DES RISQUES

Le SCI et l'analyse des risques a été validé par le Comité le 26 avril 2023.

11 SITUATION FINANCIERE

Le Comité a pris connaissance de la situation financière déficitaire et un ajustement dans le fonctionnement est en cours pour un retour à l'équilibre.

12 RAPPORT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE

Le SAI a procédé à un audit de l'Association ARGOS au cours de l'exercice 2022.

Son rapport No 22-14 du mois de juin 2022 fait part, en résumé, des observations suivantes :

Concernant la **haute surveillance**, nous relevons la nécessité de consolider les démarches pour permettre le suivi de la qualité des prestations délivrées, le respect des conditions d'exploitation ou de subventionnement et d'intégrer le projet d'amélioration de la qualité des contrôles prévu par le département. Nous relevons également la nécessité d'améliorer la qualité et la fiabilité des indicateurs de performance liés au contrat de prestations avec l'Etat.

Concernant la possibilité d'un financement par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), nous relevons qu'une analyse doit être réalisée au niveau de l'OAIS pour toutes les entités oeuvrant dans le domaine de la prise en charge sociale des personnes souffrant d'addiction afin de déterminer si ces entités peuvent être éligibles à une part de la subvention versée par l'OFAS dans le cadre de la loi sur l'assurance invalidité.

En matière de **gouvernance**, nous proposons quelques axes d'amélioration concernant l'organisation du comité afin de consolider son fonctionnement. De plus, nous recommandons qu'une stratégie de recherche de fonds soit établie et validée par le comité.

Association ARGOS d'aide aux toxicomanes
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022 (suite)

12 RAPPORT DU SERVICE D'AUDIT INTERNE (suite)

Nous relevons également que le taux d'encadrement de certaines structures de l'Association doit être analysé compte tenu notamment du fait que les objectifs du contrat de prestations dans ce domaine ne sont pas respectés sur la durée et des impacts potentiellement significatifs de cette variable sur les dotations futures et la subvention de l'Etat. Cette réflexion sur le taux d'encadrement doit être intégrée aux réflexions actuelles concernant la stratégie immobilière.

Nous relevons que la **gestion de la performance et la gestion des risques** sont en cours de mise en oeuvre et doivent être finalisées. La gestion des risques est formalisée mais doit être formellement validée par le comité. Relativement au système de contrôle interne financier, nous relevons que le processus de gestion des caisses doit être complété par la mise en place de contrôles supplémentaires et que certains comptes de liquidités doivent faire l'objet de signatures collectives ou de contrôles compensatoires idoines.

L'examen de la **gestion des ressources humaines** relève que les évaluations du personnel doivent être effectuées ou suivies pour les responsables de pôles et la direction. En outre, des plans de formation individuels doivent être établis, le taux d'absentéisme monitoré et la gestion des absences de courte durée faire l'objet d'une procédure de suivi. Nous constatons également que l'Association ne gère actuellement pas les risques financiers liés aux différents systèmes de sécurité sociale lors du recrutement de personnes ayant leur domicile en France.

Par ailleurs, nous notons qu'une démarche a été entreprise en 2021 par une partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Association visant à informer la direction de fortes préoccupations liées au bien-être au travail (volume de travail, structure organisationnelle, communication interne, rôles et responsabilités, climat de travail, insécurité, etc.). Suite à ses propres analyses réalisées en été 2021, le comité a décidé de déployer un projet d'accompagnement piloté par un intervenant externe. Ce dernier a mené des groupes de travail et présenté ses conclusions en février 2022. Les constats relèvent qu'Argos peut compter sur un engagement réaffirmé du personnel autour de sa mission, mais soulèvent la nécessité de travailler notamment sur la communication, la transversalité de l'organisation et le management. Le comité a d'ores et déjà décidé la mise en place de quatre groupes de travail, dont les objectifs, la composition, l'organisation du travail, les délais de restitution des réflexions et les analyses ont été dûment fixés.

Nous relevons que les réflexions en cours au sein d'Argos sont indissociables de celles qui doivent être menées au préalable par l'OAIS dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du rapport sur la politique de prise en charge sociale des personnes souffrant d'addiction.

Situation actuelle

Argos a d'ores et déjà pris position et répondu au SAI quant à l'ensemble de ces observations. La mise en place de ces améliorations est en cours selon un calendrier validé par le DCS. Le statut d'avancement concernant le SCI au 31 décembre 2022 est de 75 %.

ASSOCIATION ARGOS
RAPPORT DE PERFORMANCE 2022
Organisation de l'Association :

1.1 But de l'Association :

L'association est sans but lucratif, elle est régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse et par ses statuts. (Comité : élection renouvelable tous les deux ans par l'A.G)
L'association a pour but la création et la gestion de dispositifs destinés à la prise en charge de personnes toxicodépendantes. Elle agit dans le cadre de la politique fédérale et cantonale en matière d'addiction.
Sa mission est de soutenir la démarche d'abstinence et d'insertion de personnes majeures sous dépendance de drogues illégales. D'apporter aide et soutien aux parents et proches. D'accueillir et orienter les personnes consommatrices. Agir contre l'exclusion et encourager l'insertion.
Pour atteindre ces buts, l'association exploite : Un centre de jour L'ENTRACTE 12 places et deux centres résidentiels, le CRMT 12 lits pour des séjours de court à moyen terme et le TOULOURENC 13 lits pour des séjours de long terme.

1.2 Date des statuts :

Les statuts ont été établis en 1978 et en date du 18 avril 2012, sa dernière modification.

1.3 COMITE :

Mandat de deux ans renouvelables selon l'article 9 alinéa C des statuts de l'association.
Personnes habilitées à signer (Signature collective à deux)
Mr Christophe Mani Président
Dress Line Restellini-Vuarambon Vice-présidente
Mme Patrizia Breitenstein Trésorière
Mr Christian Frey Membre
Mr Juan Boada Membre
Me Denis Berdoz Membre
Mme Christelle Mandallaz Membre
Mme Anne Wahli Membre
Mme Barbara Broers Membre
Mr Richard Zalisz Directeur (Responsable de la gestion)

1.4 Indemnités aux membres du comité : Néant

1.5 Indemnités du directeur : Taux d'activité à 100% CHF 131'422,85 y compris 13ème

1.6 Organe de révision : A. Gautier, Société Fiduciaire SA, Rte des Jeunes 9 (deuxième année)

1.7 Exonération fiscale cantonale et fédérale : Mise à jour en 2022 pour une durée indéterminée

1.8 Indicateurs taux occupation : intégrés au contrat de prestations 2021-2024.

Tableau de bord des indicateurs : présenté régulièrement au Comité et au DCS.

Évaluation des risques (SQ/IT 3.2.2 103) Voir annexe 10 du rapport de révision.

Pôles Argos	Cibles en %	Résultats en %
Centre de jour l'Entracte - 12 places/jour	80	136
Résidentiel CRMT – 12 lits	70	42,77
Résidentiel Toulourenc – 13 lits	80	63,90
Ateliers - 14 places/jour	80	116,60
Poste en EPT		
Éducation, santé et Direction		26,5
Administratif		0,8
Stagiaires HESso		2
Total EPT		29,3

Voir statistiques générales en page 2.

1.9 Certification : SQS Iso 9001-2015 et QuaThéDA modulaires

Dernier suivi de certification obtenu : 19 septembre 2022

Validité de la certification : du 20 novembre 2021 au 19 novembre 2024.

Statistique indicateurs 2022

Pôles résidentiels				2021
	CRMT	Toulourenc	Total	
Nombre de places disponibles	12	13	25	25
Nb de journées facturées	1871	3033	4904	5800
Entrées effectuées dans l'année	22	11	33	32
Total de séjours	26	20	46	50
Durée moyenne de séjours (en jour)	147	723	-	
Sorties effectuées dans l'année	19	12	31	37
Séjours en cours au 21 décembre 2022	7	8	15	13
Taux d'occupation	42,72%	63,92%	53,32 %	63,55 %

Pôle travail et insertion*		Total places
Nombre de places disponibles	4*	14
Nb de journées facturées	741	
Entrées effectuées dans l'année	7	
Total de séjours	7	
Durée moyenne de séjours (en jour)	108	
Sorties effectuées dans l'année	4	
Séjours en cours au 31 décembre 2022	3	
Taux d'occupation	45,10 %	101,80%

* Concerne que les personnes inscrites en occupationnel de jour mais ne séjournant pas en résidentiel la nuit

Pôle ambulatoire – l'Entracte		2021
Nombre de places disponibles au centre de jour	12	12
Nb de passages, de dossiers traités	3737	4509
Moyenne d'interventions par jour	17	15
Moyenne d'entretiens réalisés par jour	11	9
Moyenne d'interventions administratives par jour	6	7
Taux d'occupation (sur 250 jours ouvrables)	136%	150,30%

Annexé au rapport de performance 2022/R. Z mars 2023